



# GROUPE SCOLAIRE

## SAINTE-MARIE - SAINT-VINCENT-DE-PAUL



Cadre réservé à l'administration : **NE PAS REMPLIR**

ETABLISSEMENT : <b>ECOLE SAINTE-MARIE</b>	CODE COMPTABLE 4111.....	Entré(e) le :
--	-----------------------------	---------------

### FICHE COMPTABLE

#### ECOLE SAINTE-MARIE - ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

..... Classe prévue à la rentrée 2024 : .....

L'ELEVE, nom et prénom,

..... Le payeur est-il tuteur légal      oui      non

LE PAYEUR, nom et prénom,

..... Le payeur 2 est-il tuteur légal      oui      non

(le cas échéant) LE PAYEUR 2, nom et prénom,

#### AUTRES ENFANTS SCOLARISES DANS LE GROUPE SCOLAIRE STE MARIE-ST VINCENT DE PAUL (Dans ce cas les familles reçoivent un relevé de contribution unique pour l'ensemble de la fratrie)

NOM Prénom	Classe actuelle	Etablissement	
		<input type="checkbox"/> Ste-Marie	<input type="checkbox"/> St-Vincent
		<input type="checkbox"/> Ste-Marie	<input type="checkbox"/> St-Vincent
		<input type="checkbox"/> Ste-Marie	<input type="checkbox"/> St-Vincent

<b>2<sup>ème</sup> enfant -15%</b>	<b>3<sup>ème</sup> enfant -25%</b>	<b>4<sup>ème</sup> enfant -40%</b>	<b>5<sup>ème</sup> enfant Gratuité</b>
------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	--

#### LES PAIEMENTS A L'INSCRIPTION

NOUVEAUX INSCRITS	REINSCRIPTION
<b>30€</b> de frais de dossier ( <b>non remboursables</b> ) <b>240 €</b> au titre de l'acompte à l'inscription, cette somme ne peut être remboursée* en cas de désistement. <i>Sommes à régler en chèque à l'ordre de "OGEC Ste-Marie St Vincent" encaissable à réception du dossier d'inscription.</i>	<b>240 €</b> au titre de l'acompte à l'inscription, cette somme ne peut être remboursée* en cas de désistement. <b>POUR LES FAMILLES DEJA EN PRELEVEMENT EN 2023/2024, CETTE SOMME SERA PRELEVEE EN DEUX FOIS 120€ EN JUIN ET JUILLET</b> <i>Dans les autres cas, en chèque à l'ordre de "OGEC Ste-Marie St Vincent" encaissable à réception du dossier</i>

(\* sauf en cas de déménagement impliquant pour l'enfant un changement d'établissement)

#### CONTRIBUTION FAMILIALE (les sommes indiquées sont entendues à l'année)

Ces tarifs, sauf mention contraire, comprennent : Cotisation à l'enseignement catholique, l'assurance élève, la contribution famille

CONTRIBUTION FAMILLES	Frais annexes*
<b>1 143 €</b>	<i>*fichiers d'activités, accès aux équipements sportifs, location des livres, frais postaux, fournitures informatiques, ...</i>
	<b>70 €.</b>

**Contribution au FOND de SOLIDARITE\*** : nous souhaitons contribuer à ce fond à hauteur de : ..... €  
 \*Le fond de solidarité est un fond destiné à aider des familles qui font face à des difficultés financières et pouvoir accueillir leurs enfants

## CHOIX DU REGIME DE SCOLARITE et PERISCOLAIRE

**Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes.**

Je souhaite que mon enfant mange à la cantine :  OUI  NON.

- Si "OUI", choisir le forfait annuel correspondant :

le nombre de jour(s)	MONTANT ANNUEL
1 jour / S.	233 €
2 jours / S.	466 €
3 jours / S.	699 €
4 jours / S.	932 €

- GARDERIE / ETUDE (les prix sont à l'année)

Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

	MATERNELLE		PRIMAIRE	
	Gard. → 17h	Gard. → 18h	Gard. → 17h	Etu.+ Gard. → 18h
1 J. /S.	58 €	124 €	28,50 €	127 €
2 J. /S.	116 €	248 €	57 €	254 €
3 J. /S.	174 €	372 €	85,50 €	381 €
4 J. /S.	232 €	496 €	114 €	508 €
Occas.	2,50 €	5,90 €	2,50 €	5,90 €

Prix du repas occasionnel : 8,20 €

- Sélectionner les jours où il déjeunera à la cantine :

Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Une seule modification pourra être notifiée **PAR ECRIT** en cours d'année auprès du service comptabilité.  
Aux adresses mails suivantes : [compta2@stемarie-stvincent.fr](mailto:compta2@stемarie-stvincent.fr)

## MODE DE REGLEMENT

**PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : selon un échéancier de 8 mois et débutant entre le 5 octobre et le 12 octobre. Pour accéder au paiement par prélèvement **il est obligatoire de dûment remplir le Mandat SEPA joint ET de fournir un RIB**

**CB sur Ecoledirecte** : si vous n'avez pas opté pour le Prélèvement Automatique, le montant indiqué dans la rubrique "NET A PAYER" de votre relevé de contribution est exigible dès son émission

## Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves (APEL)

L'APEL, c'est **l'aide aux voyages**, l'organisation **d'événements festifs**, **votre interlocuteur** auprès de la Direction, **votre représentant auprès de l'administration de l'Education Nationale** (recours d'orientation, affectations), **votre voix** au sein de **l'Organisme de Gestion (OGEC)**...

Au-delà de cette adhésion demandée à toutes les familles, les parents qui le souhaitent pourront **s'engager plus activement** au sein du **comité APEL** de leur établissement.

Le coût de **l'adhésion (27€)** est **intégralement reversé** à l'Association.

En cas d'adhésion dans un autre établissement, ou de refus d'adhérer à l'APEL, vous pouvez cocher la case :

Je ne souhaite pas adhérer à l'APEL et renonce aux aides que cette association peut proposer.

## ENGAGEMENT :

Monsieur et/ou Madame .....  
certifie(nt) avoir pris connaissance des tarifs ci-dessus et s'engage(nt) à en acquitter le montant correspondant pour l'année scolaire 2024/2025 comme le stipule le contrat de scolarisation.

Fait à : \_\_\_\_\_ ; le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_.

Signature(s) :

Payeur : \_\_\_\_\_

Payeur 2, : \_\_\_\_\_

(Le cas échéant)

Responsable légale : \_\_\_\_\_

(si différent des payeurs)